



Violée par mon oncle entre 14 et 18 ans

Par **laeti_old**, le **20/11/2007** à **11:51**

bonjour,

j'ai été violée très régulièrement par mon oncle (avec pénétration sexuelle et orale) entre 14 et 18 ans et je voudrais savoir :

- 1/ le délai de prescription (j'ai 37 ans)
- 2/ la peine qu'il risque d'encourir
- 3/ puis-je me porter partie civile et quel en est l'interêt ?
- 4/ puis-je demander des dommages et interêt et combien ?

je vous remercie beaucoup de l'interêt que vous porterez à ma lettre.

Par **Jurigaby**, le **20/11/2007** à **17:52**

Bonjour.

Je suis désolé mais les fait sont prescrits.

La loi rallongeant le délai de prescription à 20 ans à compter de la majorité est entré en vigueur en 2004... Or en 2004, le crime était déjà prescrit.

Par **laeti_old**, le **20/11/2007** à **19:59**

merci beaucoup pour votre réponse.
cordialement.